



**Qui mieux qu'un créateur de  
droits pour vous défendre.**

L'Union des Cadres et Ingénieurs – FO

Paris, le 03 novembre 2011

## **Communiqué de presse**

# **Accord APEC (Association pour l'Emploi des Cadres) La deuxième étape est en marche**

L'accord national interprofessionnel relatif aux missions de l'Apec, signé le 12 juillet 2011 par l'ensemble des organisations syndicales (salariés et employeurs), résultat d'un long processus de négociation, poursuit son chemin conformément aux souhaits des signataires. Pour FO-Cadres, cet accord est une première réponse essentielle pour inscrire l'association paritaire dans la durée, renforcer la sécurisation des parcours professionnels des cadres et conforter l'ensemble de ses nouvelles missions en direction notamment des jeunes diplômés.

Comme cela est prévu dans l'accord, cette première étape doit s'accompagner d'un deuxième temps fort, celui de la rédaction du nouveau mandat de service public. Un point indispensable pour permettre d'intégrer les nouvelles missions définies par les partenaires sociaux et de sécuriser l'utilisation de la cotisation au regard des contraintes européennes.

Sur ce point, FO-Cadres se félicite de la réponse immédiate et positive du ministre du travail, Xavier Bertrand pour parvenir avant la fin de l'année et avec les partenaires sociaux siégeant à l'Apec, l'IGAS et la DGEFP, à l'élaboration du nouveau mandat de service public. FO-Cadres a d'ores et déjà pris date pour une première audition avec l'IGAS le 10 novembre prochain.

Contact : Eric PERES - Secrétaire général – 01.47.42.39.69